



P.V.02. 2022-2023 de la réunion du 03 octobre 2022.

Membres présents : Mmes Gerardy, Cerrone
Mrs Dardinne, Germary, Grignet, Halin, Lejeune, Lerousseaux.

Membres excusés : Mrs Bellefroid, Marnette, Rigotti,

Invités présents : Mme Joliet (CDA), Mrs Vanhaelen (CDA), Gustin (CJP)

Accueil

Mr Halin souhaite la bienvenue à toutes et tous.
Approbation du PV n°1 du 5/9/2022.

Lecture des différents PV parus depuis la dernière réunion. Certains points sont soulignés par notre président.

Commision législative :

Les textes ont été transmis pour relecture et ceux-ci ont fait l'objet de modifications supplémentaires. La réécriture des statuts se fera en 2 fois. D'abord la forme et ensuite le fond. L'objectif du CA est de modifier le fond des statuts.

Des groupes de travail seront formés pour réaliser cette tâche.

Commision financière :

Une première réunion a eu lieu le 15/9.

Pierre Thomas est le nouveau trésorier général et Michel Collard vice-trésorier.

Les comptes sont conformes aux budgets votés.

Tous les plans d'apurement des clubs sont respectés.

Un appel d'offre a été lancé pour changer l'application ODOO par WINBOX. Cette application étant plus adaptée pour le suivi analytique et budgétaire.

3 contre 3 :

Rien à signaler. Les inscriptions au tournoi sont toujours en cours.

Egalité des chances :

Rien à signaler.

Michel Halin continue de travailler aux côtés de Marèse Joliet pour la province de Liège.

Relations CP – Parlementaires :

Rien à signaler.

Conseil judiciaire :

La fin de saison dernière a été très mouvementée avec énormément de rapports d'arbitres. Ce qui a provoqué du retard dans l'envoi des rapports au CJP. Les instructions pour des faits de la saison dernière ont donc débutés en septembre. Certains dossiers sont ou seront jugés avec 3 mois de retard.

Les dossiers avant 2019 pour suspension jusqu'à comparution volontaire sont amnistiés. Ces cas ne seront plus jugés mais l'amende reste dûe.

Divers :

Certains membres s'étonnent que les arbitres continuent de réclamer les licences. Ce n'est pas nécessaire, c'est le contrôle d'identité qui doit être fait par les arbitres soit via la licence photo soit via un document d'identité. Pour rappel, l'ancienne procédure de contrôle des certificats médicaux (version papier) est toujours valable.

Comme annoncé dans le PV du 6 septembre, une réunion des clubs aura bien lieu le lundi 21 novembre à 19h à la maison des sports. Une invitation sera envoyée aux secrétaires et membres des autres organismes.

Prochaine réunion le 7 novembre 2022 à la Maison des Sports. Cet avis tient lieu de convocation pour les Parlementaires (dès 19.00). Exceptionnellement, cette réunion se tiendra uniquement entre parlementaires et n'est donc pas ouverte aux autres membres et/ou comités de la Fédération.

Pour le PARL-LG

Michel Halin
Président

Silvana Cerrone
Secrétaire